

Les parents vont devoir choisir leur caisse d'allocations familiales

- Ce vendredi, la caisse d'allocations familiales de l'UCM change de nom : ce sera Camille.
- Derrière les fusions des caisses, il y a des enjeux importants.
- Pour les familles et les caisses!

Vers l'automatisme des versements

S'il y a une mission qui a changé dans le cadre de cette réforme pour la caisse publique (Aviq en Wallonie), c'est la nécessité de chercher les enfants qui ne bénéficient pas aujourd'hui d'allocations familiales. *"C'est clairement une plus-value de cette réforme, explique Delphine Chabbert, présidente de la Ligue des Familles. Cette protection vaut en outre jusqu'aux 21 ans de l'enfant par défaut. Il y a dans cette recherche d'automatisme des versements une petite révolution : les parents n'auront plus à demander les allocations familiales pour y avoir droit. C'est une réelle sécurité supplémentaire pour les familles, particulièrement celles qui sont défavorisées."*

La sixième réforme de l'Etat a organisé une série de transferts, singulièrement sur les plans fiscal et budgétaire, en faveur des entités fédérées. Elle a également, et c'était plus inattendu, touché au système d'allocations familiales. Depuis 2011, on sait que les législations en la matière seront régionalisées et que l'horizon initialement prévu pour le changement était fixé à 2020.

Un des plus gros pans de la sécurité sociale se voyait ainsi défédéralisé. Les enjeux sont énormes, et les questions restent nombreuses pour les

familles. Au-delà des changements pratiques pour les familles, des bouleversements vont aussi avoir lieu au niveau des caisses d'allocations de chômage. Des fusions ont eu lieu, des changements de noms vont être opérés... Dès ce vendredi, par exemple, la caisse de l'Union des classes moyennes (UCM) s'appellera Camille. Tour d'horizon.

1 En quoi consiste le nouveau système d'allocations?

Les Régions ont profité de ce basculement de système pour revoir le modèle en tant que tel. Pour faire simple, les quatre Régions (wallonne, bruxelloise, flamande et germanophone) ont décidé de supprimer les "rangs" actuels. En clair, un enfant vaut le même montant, à peu de choses près. Le montant sera de 150 euros à Bruxelles, 155 en Wallonie, 157 dans la communauté germanophone et 160 en Flandre. Cela étant, des suppléments sont prévus dans tous les systèmes, notamment en fonction du niveau de revenus et de la situation familiale. L'une des grosses lacunes du système fédéral – des allocations parfois jugées trop modestes pour les bas revenus – est ainsi en partie comblée. Les suppléments varient de 10 à 80 euros, pour les enfants handicapés, pour les revenus inférieurs à un certain seuil (variable selon les Régions). En Région wallonne, les ménages ayant un revenu inférieur à 30 000 euros brut imposables par an bénéficieront d'un surcroît d'allocation de 55 euros par mois et par enfant. A Bruxelles, pour les familles ayant des revenus de moins de 31 000 euros brut imposables, des montants supplémentaires sont prévus. De sa naissance à ses 12 ans, ce seront 40 euros supplémentaires pour le premier enfant, 70 pour le deuxième et 110 pour les suivants. Toutes ces sommes augmentent de 10 euros à partir de douze ans.

2 Quelle conséquence aura le changement pour les familles ?

L'un des tout gros changements induit par la réforme concerne le choix de la caisse d'allocations familiales. "Il ne dépendra plus de l'employeur", explique Vincent Edart, directeur général et responsable du projet à l'Union des classes moyennes (UCM). Auparavant, comme la quote-part de la cotisation "employeur" alimentait directement le système des allocations familiales, il était logique que la société détermine elle-même ce choix.

En Région wallonne, dès le 1^{er} janvier 2019, pour les nouveau-nés, les parents eux-mêmes devront choisir leur caisse d'allocations familiales. Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2019, les parents seront cependant tenus d'attendre 2021 pour modifier, le cas échéant, leur caisse d'allocations familiales.

A Bruxelles, les anciennes caisses fédérales sont

censées rester les opérateurs jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Mais cela obligerait tous les employeurs du pays, en 2019, à faire encore le choix d'une de ces caisses fédérales au cas où un de leurs salariés aurait un enfant domicilié à Bruxelles. La discussion est donc en cours avec le gouvernement bruxellois pour le basculement aux nouvelles caisses en 2019. En Flandre, les nouvelles caisses seront opérationnelles au 1^{er} janvier 2019. Elles seront aussi responsables pour les enfants de la région.

3 Qui va s'occuper de quoi au niveau des caisses familiales ?

"Il existe aujourd'hui dix caisses privées d'allocations familiales, liées aux groupes sociaux patronaux, explique Thierry Evens (UCM). Il faut ajouter Famifed, caisse publique, qui sert de caisse résiduaire pour les gens dont la situation est parfois compliquée, comme les réfugiés. Et c'est la caisse des services publics et, plus étonnant, de l'Horeca."

Cela étant dit, la Wallonie, Bruxelles et la Flandre ont agréé chacune quatre caisses, en exigeant un nombre minimum d'enfants pour provoquer des regroupements. "Par exemple, la Wallonie a exigé qu'une caisse puisse être agréée si elle avait au moins 100 000 enfants sous gestion", explique Vincent Edart. Trois sont ou seront actives dans les trois régions. Il s'agit de Parentia, qui reprendra les enfants aujourd'hui chez Partena, Attentia et Mensura. Il y aura également In Fino, rassemblement des enfants couverts par Securex et par Acerta. Il y aura enfin Kids Life, résultat de la fusion entre ADMB, Horizon et Groupe S.

Le quatrième opérateur en Wallonie est l'UCM. Dont le nom va changer : ce sera Camille, dès ce vendredi. Un groupe qui aura 185 000 enfants sous gestion. "Le quatrième opérateur en Flandre est Xerius. Et le quatrième opérateur à Bruxelles est une association entre Camille et Xerius, pour servir chacun dans sa langue", poursuit Thierry Evens. En Wallonie, Famiwal sera l'organe de régulation et en charge des cas particuliers. A Bruxelles, le nom du futur régulateur n'est pas encore connu. "Par défaut, cela resterait Famifed, dont le nouveau rôle n'est pas défini à ma connaissance", explique Thierry Evens.

François Mathieu

Demain, les caisses deviendront un peu les “coachs” des familles

A l'avenir, et c'est sans doute là l'un des points majeurs de la réforme des allocations familiales, les parents pourront choisir librement leur caisse. Depuis 2011, ces dernières se voient, discutent, négocient... Parfois âprement. Et de manière contrainte puisque le nombre d'enfants minimum en Région wallonne, de 100 000 enfants, obligeait les caisses à se rassembler. En Flandre, le seuil a été fixé à 135 000 enfants sous gestion.

Proximité avec les familles

“Je t'aime, moi non plus, c'était un peu le mantra ces dernières années”, nous explique un acteur de terrain. Résultat : outre Camille, In Fino, Kids for Life et Parentia seront actifs dans le Sud du pays. Parentia aura une part de marché de 30 % environ, du même niveau que celle de Camille, les 40 % restants se partageant entre In Fino et Kids for Life. Pour ces caisses, leur rôle va s'en trouver fondamentalement changé. Même si leur expérience passée les met à l'aise avec la gestion des allocations, c'est surtout en termes d'ouvertures commerciales que la donne va changer. Même si, dans le secteur, personne ne veut le confirmer, il est évident que la soudaine proximité entre les parents et les caisses, qui font partie de secrétariats plus larges, va ouvrir des possibilités de recrutement. “Je ne parlerai pas d'enjeux commerciaux mais cela va naturellement changer notre rapport avec les familles, explique Vincent Edart, de l'UCM (Camille). Nous allons mettre l'accent sur les services et sur la proximité, de manière physique et virtuelle, jouer notre rôle de con-

seiller sur la base de notre expérience passée. Et pas seulement à la naissance pour les primes de naissance. En cas de déménagement ou de séparation, nous devons aussi, le plus simplement possible, expliquer aux familles ce qui va se passer. Et si, au cours des rencontres que nous souhaitons plus régulières, des affiliations se font, on ne va évidemment pas dire non”, ajoute Vincent Edart.

Un exemple ? Dès le 17 juin, une rencontre sera organisée au château de Courrière. “*Les journées de Camille*” s'y dérouleront, avec comme première thématique, tiens, tiens, l'attente du bébé. Des stands seront organisés pour expliquer ce qui attend les familles pour une première naissance. A cette occasion, une bourse aux vêtements de bébé sera organisée. “*De cette manière, je pense qu'on répond présent à propos du nouveau rôle que les caisses d'allocations familiales vont devoir jouer, davantage orienté vers le service*”, conclut le directeur de Camille. “*Je ne pense pas que les caisses vont devenir des monstres de cupidité, enchaîne Delphine Chabbert, présidente de la Ligue des familles. Les caisses ont dû se rationaliser et c'est clairement pour aller vers une amélioration de leurs prestations publiques. D'autant qu'elles sont bien encadrées par les autorités de régulation. Elles travaillent déjà aujourd'hui avec cette idée de rendre un service public et je ne pense pas qu'on aille vers une surenchère. Je ne leur donne pas un chèque en blanc, mais s'il devait y avoir problème, on pourra réagir assez vite par rapport aux évaluations qui sont prévues suite à l'instauration du système*”, conclut la présidente de la Ligue des familles.

François Mathieu

Il y aura 4 caisses en Wallonie

d'Attentia et de Mensura.

Camille

Le nom de la caisse d'allocations familiales de l'Union des classes moyennes.

In Fino

Le nom de la caisse d'allocations familiales regroupant les actuelles caisses de Securex et d'Acerta.

Parentia

Le nom de la caisse d'allocations familiales regroupant les actuelles caisses de Partena,

Kids Life

Le nom de la caisse d'allocations familiales regroupant les actuelles caisses d'ADMB, Horizon et du Groupe S.